

2019
MAI
#130

PREMIER PLAN



Nicolas Morvan,
Directeur Général

ÉDITO

BIEN VU, BIEN CONNU...

Ces dernières années, le cadre réglementaire des marchés financiers s'est encore considérablement renforcé. L'année 2018 a notamment été celle de l'entrée en vigueur de la directive MIFID2 et de son règlement associé avec deux objectifs principaux : augmenter encore la transparence et renforcer la protection des clients.

Ces nouvelles règles imposent de collecter de plus en plus d'informations sur nos clients. Certains d'entre vous s'en plaignent d'ailleurs assez vertement, regrettant la complexification des processus d'entrée en relation et de commercialisation : en clair, vous nous reprochez souvent de vous «demander des informations dont nous devrions déjà disposer au regard de l'ancienneté de la relation commerciale» !

Par ailleurs, le renforcement du cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme nécessite également de collecter de plus en plus d'informations sur les opérations et certains d'entre vous s'étonnent parfois de nos questions «indiscrètes» (motif du virement, provenance des fonds, etc...)

Elles ne sont pourtant que l'application de la réglementation et non la résultante d'une quelconque curiosité malsaine ou ayant pour but de préparer des actions commerciales massives. Car, tout d'abord, ce n'est pas la manière dont nous traitons nos clients : la confiance nous permet aussi de prendre en compte l'évolution de vos besoins. Dans le même temps, le règlement Général sur la Protection des données (RGPD), également entré en vigueur en 2018, porte de toute façon une attention particulière à ce que les informations demandées aux clients soient légitimement collectées et correctement gérées.

Côté produits, la directive PRIIPS (Produits d'investissement Retail) a sérieusement complexifié l'information à remettre au client... au risque de la rendre parfois incompréhensible (!) et la complexité des questionnaires de connaissance client a parfois pour effet de rendre mécaniquement inaccessible un certain pan de l'offre...

Cet empilement des réglementations (et encore, faut-il avoir la chance de ne pas être US Person), nous le subissons tout autant que vous et nous sommes bien conscients de la complexité induite de certains processus. Ces derniers mois, un certain nombre de relances ont été faites pour obtenir les informations nécessaires et actualisées, et notamment les profils investisseurs. Je vous encourage à nous revenir sur ces questions ! En ce qui nous concerne, nous serons toujours à vos côtés pour vous expliquer avec la pédagogie nécessaire nos obligations réglementaires et la manière de transformer positivement ces contraintes.

**« LA CONFIANCE
EST AU CŒUR DE
NOS VALEURS »**

Rédigé le 30 avril 2019

#130